ANNEXE 3

Les Budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale

Quels sont les besoins minimaux pour participer effectivement à la vie sociale ? C'est pour répondre à cette question que l 'ONPES a engagé une démarche inédite en France consistant à réunir un groupe de citoyens et des experts afin de déterminer les besoins nécessaires à cette participation. (…)

Le montant des budgets de référence : (…)

Globalement les budgets de référence pour une participation à la vie sociale se situent (pour un ménage logé dans le parc social) entre 1424 euros pour une personne active seule et 3284 euros pour un couple avec deux enfants.(…)

Tableau 1 : Budgets de référence selon le type de poste, de configuration familiale et de logement (en euros et en %)

	Famille mono-parentale avec deux enfants *		Couple avec deux enfants**		Couple d'actifs sans enfant		Personne seule active		Couple de retraités		Personne seule retraitée	
Logement social	690	27	727	22	511	26	471	33	627	29	584	37
Logement privé	902		958		659		618		877		831	
Propriétaire	-		-		-		-		208	12	165	14
Transports	331	13	420	13	356	18	297	21	318	15	272	17
Alimentation	375	14	596	18	427	22	220	15	455	21	222	14
Vie sociale	297	11	475	14	207	10	150	11	193	9	151	10
Habillement	201	8	315	10	167	8	69	5	119	6	55	8
Équipement	176	7	218	7	122	6	112	8	122	5	118	4
Hygiène/Beauté	85	3	173	5	60	3	37	3	97	4	39	2
Garde d'enfant/ cantine	270	10	99	3	-		-		-		-	
Santé	166	6	246	7	122	6	61	4	242	11	121	8
Banque	7	0	15	0	14	1	7	0	14	1	7	0
Budget total parc social	2 599	100	3 284	100	1 985	100	1 424	100	2 187	100	1 569	100
Budget total parc privé	2 830		3 515		2 133		1 571		2 437		1 816	
Total propriétaire	-		-		-		-		1 768		1 150	
Total hors logement	1 918		2 557		1 474		954		1 560		985	

Lecture : Une famille monoparentale avec deux enfants logeant dans le parc social dépense 690 euros pour le logement, soit 27 % du budget total.
*Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans ; **Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans.
Le coût de la crèche varie pour les familles monoparentales en fonction de la situation de logement qui affecte le montant du budget total retenu pour le calcul de ce poste.
Les chiffres en pourcentage rapportent le montant du poste sur le total du budget de référence pour un ménage habitant dans un logement social.
Sources : Budgets de référence ONPES, groupes de consensus, valorisation Crédoc 2013-2014.

Les budgets de référence ne qualifient pas des populations en situation de pauvreté. Par contre, ils mettent au jour des populations qui, sans être pauvres, sont en situation financière tendue et qui ne disposent pas de tous les moyens nécessaires pour participer effectivement à la vie sociale (…)

Le rôle des services publics et de l'entraide sociale ou familiale pour une participation effective à la vie sociale

Comme indiqué plus haut, la satisfaction des besoins est assurée selon la méthode choisie par des biens acquis sur le marché. Cependant, ces besoins pourraient être satisfaits par d'autres canaux que le secteur marchand : solidarités privées (famille, association…), occasion, troc, partage des biens avec des membres de la famille ou des proches, mais également par le rôle accru des services publics (logement, transports, santé, culture et sport…) dont le recours pourrait abaisser les montants de ces budgets. On pense également au rôle des entreprises dans la satisfaction de certains besoins (chèques vacances, chèques déjeuner, aides sociales à la garde d'enfants. (…)

Tournez la page S.V.P.

Tableau 2 : Part des ménages selon leur situation de pauvreté monétaire ou de restriction budgétaire

	Nombre de ménages par type de catégories	% de ménages dont le niveau de vie est inférieur ou égal au seuil de pauvreté	% de ménages dont le niveau de vie est situé entre le seuil de pauvreté et le budget de référence	% de ménages dont le niveau de vie est supérieur au budget de référence	Total
Couple d'actifs sans enfant	2 394 654	5	7	88	100
Couple avec deux enfants**	111 826	12	24	64	100
Couple de retraités	3 134 253	4	28	68	100
Famille monoparentale avec deux enfants*	57 967	55	40	5	100
Personne seule active	4 528 167	15	25	60	100
Personne seule retraitée	4 020 030	14	45	41	100

* Deux enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans ; ** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans.
Sources : ERFS 2011.
Lecture : 15 % des personnes seules actives disposent d'un niveau de vie qui est égal ou inférieur au seuil de pauvreté monétaire soit 997 euros en 2011, 25 % disposent de revenus situés entre ce seuil et le montant du budget de référence, soit 1 424 euros, et 60 % d'un niveau de vie supérieur à ce montant.

L'apport des budgets de référence pour la connaissance de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Budgets de référence et minima sociaux

Globalement, le montant du RSA socle (après prise en compte des aides au logement) couvre entre 45% et 65% des besoins recensés par l'ONPES. Ce taux est plus élevé pour les familles monoparentales (de l'ordre de 55%) que pour les couples avec enfants (moins de 50%), et pour les retraités, isolés ou en couple (environ 60%) que pour les actifs (50%). (...)

Cependant les budgets de référence font ressortir que les besoins matériels insatisfaits des ménages d'âge actif en situation précaire, dans une période de croissance durablement ralentie et de pénurie d'emplois à temps plein, restent élevés (...).

Une meilleure connaissance de la pauvreté non monétaire

(...) Les budgets de référence pourraient renseigner sur les populations qui sont entre le seuil de pauvreté monétaire et le revenu médian, et dont on peut penser que les restrictions qu'elles connaissent les apparentent aux populations qui sont à la fois pauvres monétairement et pauvres en conditions de vie. (...).

Approfondir la notion d'exclusion sociale

(...) Au-dessus des seuils de pauvreté monétaire, et en-deçà des budgets de référence, se situe en effet une fraction non négligeable des familles qui, sans être pauvres, éprouvent à des degrés divers des manques ou des privations.

Tableau 3 : Montant moyen considéré comme nécessaire pour « joindre les deux bouts » par les Français interrogés par l'enquête SRCV 2011, comparé aux budgets de référence ONPES pour certaines configurations familiales

	Personne seule *	Couple sans enfant	Couple + 2 enfants **	Famille monoparentale 2 enfants***
Montant considéré (en moyenne) comme nécessaire pour « joindre les deux bouts » (SRCV) *	1 574	2 597	3 266	2 079
Budgets de référence (en logement social)	1 424	1 985	3 284	2 599

* Pour le budget de référence des personnes seules, on a retenu la situation (majoritaire) des actifs ; ** Garçon de 11-14 ans et fille de 15-17 ans pour le budget de référence ; *** Garçon de 0-2 ans et fille de 3-10 ans pour le budget de référence.
Lecture : Les personnes seules déclarent avoir besoin en moyenne de 1 574 euros par mois pour joindre les deux bouts selon l'enquête SRCV, qui se comparent à une estimation de 1424 euros pour le budget de référence du même type de famille logée en parc social.

***SRCV : Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (Insee)**

Source : extrait de La Lettre N°1 mai 2015, Rapport ONPES 2014-2015

La pauvreté monétaire

En 2012, 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie** médian. Ce seuil s'établit en 2012 à 987 euros par mois. Le taux de pauvreté s'élève ainsi à 13,9 % de la population, soit une baisse de 0,4 point après une période de hausse entamée en 2009.

La diminution du taux de pauvreté s'inscrit toutefois dans un contexte où le niveau de vie recule pour l'ensemble de la population et notamment le niveau de vie médian, qui baisse de 1,0 % en euros constants. Cette évolution n'est donc pas le signe d'une hausse du niveau de vie des catégories les moins favorisées. La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 784 euros mensuels. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 475 euros pour une personne seule et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) de 777 euros (au 1er avril 2012), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. L'indicateur d'**intensité de la pauvreté** progresse de 1,4 point à 20,5 % en 2012.

Parmi les **actifs**, 10,6 % sont en situation de pauvreté monétaire : 37,2 % des **chômeurs** sont dans cette situation contre 7,5 % des personnes en **emploi**. En 2012, le nombre de chômeurs pauvres a augmenté de 4 %. Pour autant, le taux de pauvreté des chômeurs a reculé de 1,7 point car le nombre de chômeurs a augmenté davantage (+ 9 %) et leur profil s'est modifié. En effet, en 2012, la dégradation du marché du travail s'est ressentie au-delà de la seule population des personnes en emploi précaire et la part des chômeurs diplômés, mieux indemnisés, a augmenté. En 2012, le niveau de vie des retraités progresse de 0,3 % en euros constants contrastant avec le reste de la population. Ainsi leur taux de pauvreté diminue, passant de 9,3 % à 8,4 %. Cette amélioration provient en partie de la revalorisation des pensions au 1er avril 2012 (+ 2,1 % pour le régime général) et de l'arrivée de retraités bénéficiant de carrières salariales plus favorables. Elle est aussi due à la revalorisation du minimum vieillesse au 1er avril 2012 (+ 4,7 % pour une personne seule et + 2,1 % pour un couple).

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. Près d'un tiers de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Entre 2005 et 2012, le taux de pauvreté des familles monoparentales a augmenté, passant de 29,7 % à 33,6 %. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 22,2 % sont confrontées à la pauvreté en 2012. Les personnes vivant en couple sans enfant sont les moins touchées par la pauvreté (6,2 % en 2012). Enfin, 16,2 % des personnes seules, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle que permet la vie en couple, ni du revenu supplémentaire que peut apporter le conjoint, vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions :

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et cinq autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme l'Eurostat, privilégie le seuil à 60% de la médiane.

Niveau de vie : correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l' « OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de plus de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Médiane : si on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaire, revenus, ...), les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont des valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10% des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1er décile (D1), le niveau de vie des 10% les plus aisés est supérieur au 9ème décile (D9), la médiane partage la population en deux parts égales (D5).

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre les niveaux de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus les situations de pauvreté sont fortes.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT

Tournez la page S.V.P.

1. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2012

	1996	1999	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2010[1]	2011[1]	2012[1]
Taux de pauvreté (en %)	**14,5**	**13,5**	**12,9**	**13,1**	**13,4**	**13,0**	**13,5**	**14,1**	**14,0**	**14,3**	**13,9**
Seuil de pauvreté (en euros 2012 par mois)	851	883	945	954	988	1004	1008	1003	997	997	987
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2012 par mois)	687	725	787	774	808	818	817	813	807	806	784
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 745	7 495	7 766	8 035	7 836	8 173	8 617	8 520	8 729	8 540
Intensité de la pauvreté (en %)	**19,2**	**17,8**	**16,6**	**18,8**	**18,2**	**18,5**	**19,0**	**18,9**	**19,0**	**19,1**	**20,5**

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 1996 à 2012.

2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2012

	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	**2 986**	**10,6**	**22,3**
En emploi	1 908	7,5	19,5
Chômeurs	1 079	37,2	25,6
Inactifs de 18 ans ou plus	**2 858**	**14,7**	**19,0**
Étudiants	341	19,1	25,6
Retraités	1 127	8,4	12,4
Autres inactifs	1 390	33,0	24,3
Enfants de moins de 18 ans	**2 695**	**19,6**	**20,6**
Ensemble de la population	**8 540**	**13,9**	**20,5**

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

3. Taux de pauvreté par type de ménage

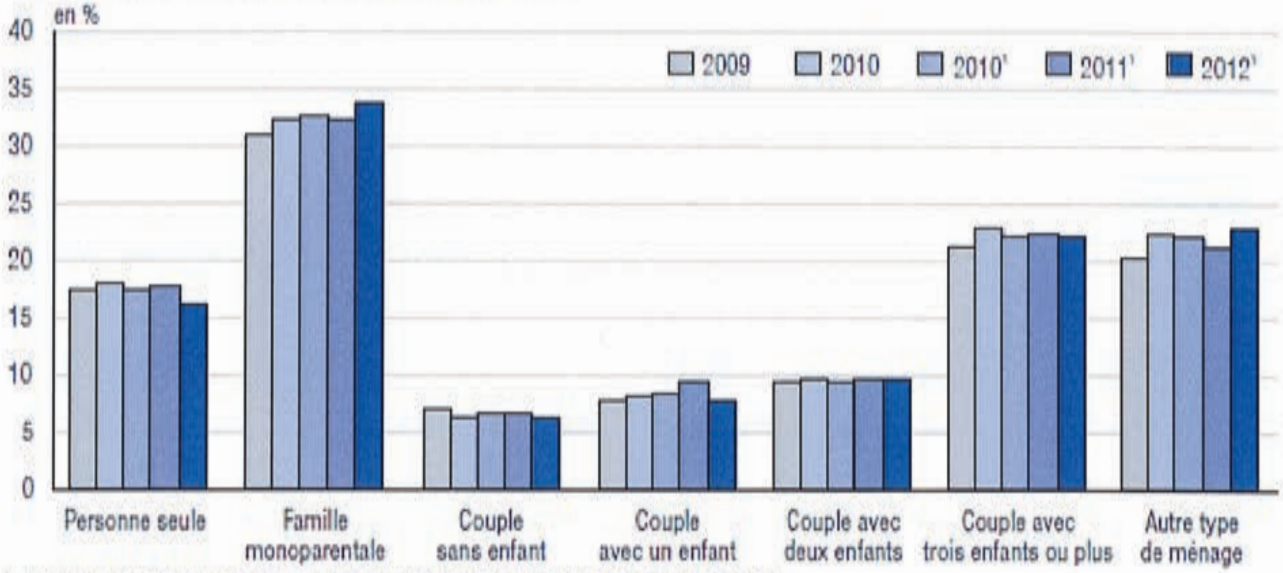

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : Il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Ainsi, par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants mais ceux-ci ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009 à 2012.

Source : extrait du portrait social de la France – Insee - 2014

Pourquoi la mesure de la pauvreté monétaire ne suffit pas ?

Les indicateurs présentés jusqu'ici (seuil de pauvreté, taux de pauvreté…) présentent cependant certaines limites. Ils nécessitent d'être complétés par d'autres types de mesures.

Des limites…

*Le niveau du seuil de pauvreté évolue avec le temps. En particulier si la situation d'une grande partie de la population se dégrade (…). Dans ce cas le revenu médian diminue, le seuil de pauvreté aussi (…)

*Les informations utilisées pour mesurer les niveaux de pauvreté ne couvrent pas toute la population de France métropolitaine : des personnes vivants dans des communautés (maisons de retraite, couvents, prisons,…) ou les personnes sans domicile fixe ne sont pas prises en compte. (…) soit 1 à 5% du nombre total de personnes pauvres.

*La mesure du revenu disponible ne prend pas en compte le fait d'être ou non propriétaire.

…et des compléments possibles

*D'autres informations existent : l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) utilise des dizaines d'indicateurs, (…) visant à décrire la variété des situations de pauvreté.
De nombreuses associations (…) donnent aussi régulièrement leur vision de la pauvreté d'après les remontées de terrain (…)

*D'autres façons de mesurer la pauvreté (…) : mesurer le nombre de personnes pauvres à partir de celui des titulaires de minima sociaux(…). La difficulté, c'est que le nombre de pauvres évolue en fonction de la législation

*Des avancées pour élargir le champ de la connaissance : (…) les personnes sans domicile ne sont pas prises en compte dans la mesure de la pauvreté (…). Cela pourrait évoluer (…) puisque l'Insee (avec l'Ined) a réalisé en 2012 l'enquête dite Sans-domicile, auprès des utilisateurs des services d'hébergement et de distribution des repas

(…)On est pauvre aussi quand on ne peut pas atteindre certaines « normes » de consommation ou de confort. C'est ce que l'on appelle **la pauvreté en conditions de vie**…

La pauvreté en conditions de vie

(…) C'est pourquoi l'Insee (…) mesure les privations dont souffre une partie de la population, ce qui est appelé « la pauvreté en conditions de vie ». (…) L'Insee a retenu un certains nombre de difficultés des ménages, réparties en quatre dimensions :

- Les contraintes budgétaires (…)
- Les retards de paiements (…)
- Les restrictions de consommation (…)
- Les difficultés de logement (…)

On est pauvre en conditions de vie lorsqu'on cumule plusieurs de ces difficultés

Source : extrait Insee en bref – pour comprendre la mesure de la pauvreté – septembre 2014

Plan pluriannuel
contre la pauvreté
et pour l'inclusion sociale

Fiche de synthèse

Répondant à un engagement du président de la République et du Premier ministre, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est le fruit d'un travail de concertation inédit avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes. L'élaboration de ce plan a mobilisé plus de 20 ministères.

Cinq grands principes structurent la nouvelle approche du Gouvernement

- **Un principe d'objectivité** : face à l'ampleur et à la diversité des situations de pauvreté, on ne peut plus continuer à considérer les pauvres et les précaires comme une minorité marginale, peu ou prou responsable de sa situation.
- **Le principe de non-stigmatisation** : c'en est fini de la dénonciation de la paresse ou de la malhonnêteté des ménages modestes. Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité veulent s'en sortir, le sens des politiques sociales est de les y aider.
- **Le principe de participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et au suivi des politiques publiques** : comme l'a illustré la préparation de la conférence nationale, la parole des personnes directement concernées par les difficultés sociales enrichit les propositions politiques de leur expertise.
- **Le principe du "juste droit"** : sans oublier la question de la fraude sociale, il est urgent de s'attaquer au phénomène du non-recours aux droits sociaux. Le Gouvernement entend, à travers la notion de juste droit, s'assurer que l'ensemble des citoyens bénéficient de ce à quoi ils ont droit, ni plus, ni moins.
- **Le principe de décloisonnement des politiques sociales** : la solidarité prend maintenant place dans chaque pan de l'action publique. La conception et la mise en œuvre interministérielles de ce plan en sont l'illustration. Ce principe va de pair, sur le terrain, avec un changement des pratiques, dans le sens d'une meilleure coordination des acteurs, publics, associatifs et privés, autour de l'accompagnement des personnes.

Répondre à l'urgence et structurer la politique de solidarité du Gouvernement

Les mesures proposées dans le plan visent tout à la fois à répondre à l'urgence sociale du moment et à structurer la politique de solidarité du Gouvernement sur le long terme. Pour chacune d'entre elles, un ministère chef de file a été identifié et des éléments de calendrier ont été précisés. Ces mesures ont été classées selon 3 axes de réforme :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures.
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion.
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Tournez la page S.V.P.

Fiche de synthèse

Les instances de pilotage pour l'évaluation et la territorialisation du plan

- Un Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions réuni tous les ans, pour un bilan d'étape.
- Une consultation régulière du CNLE et d'un conseil informel des personnalités qualifiées qui ont piloté les groupes de travail préparatoires à la Conférence nationale contre la pauvreté.
- Des instances de concertation thématiques animées par les ministères.
- Une mission de suivi, d'évaluation et de déclinaison territoriale du plan, confiée à François Chérèque.

Les principales mesures adoptées

- L'engagement d'un rattrapage du niveau du RSA socle, de 10 %, en sus de l'inflation, d'ici 2017, avec une première revalorisation de 2 % en septembre 2013.
- Une hausse simultanée, en septembre 2013, du plafond de la CMU complémentaire, de façon à faire entrer 750 000 personnes de plus dans ce dispositif et celui qui l'accompagne, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).
- L'instauration d'une "garantie" jeunes pour les 18-25 qui ne sont ni en emploi, ni en formation, en situation d'isolement et de grande précarité. Ce contrat, qui ouvre droit à un accompagnement intensif, à des propositions adaptées de formation ou d'emploi, et à une allocation d'un montant équivalent au RSA, sera lancé en septembre prochain sur 10 territoires, avant d'être généralisé.
- Une aide aux familles monoparentales ou nombreuses en situation de pauvreté, à travers une augmentation du montant de l'allocation de soutien familial (ASF) et une majoration du complément familial (CF). Cette mesure s'intègre aux objectifs de la mission confiée à Bertrand Fragonard, président du Haut conseil de la famille, pour une révision de l'architecture des prestations familiales.
- Un investissement massif dans l'hébergement et l'accès au logement, avec d'abord des mesures d'urgence : 9 000 places de plus - hébergement classique et accueil des demandeurs d'asile - pour en finir avec la gestion "au thermomètre" de l'hébergement d'urgence. Avec ensuite des mesures structurelles d'accès au logement, qui bénéficieront d'un effort budgétaire équivalent.
- L'allongement de la durée des contrats aidés, qui devra tendre vers une durée moyenne de 12 mois, pour donner plus de souplesse et, quand cela est nécessaire, plus de temps aux parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi durable.
- Le lancement d'une réforme du RSA activité, qui souffre d'un taux de non-recours record (68 %), en articulation avec la Prime pour l'Emploi ; un groupe de travail devra rendre ses conclusions pour le projet de loi de finances pour 2014.
- Un renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants de familles en situation de pauvreté ; sur chaque territoire, le nombre d'enfants en accueil collectif issus de ces familles devra refléter la composition de la population locale, avec un minimum de 10 %.
- La création d'un registre national des crédits aux particuliers (dit "fichier positif") pour participer à la lutte contre le surendettement, et d'un observatoire de l'inclusion bancaire, qui appréciera publiquement les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière.

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale-Fiche de synthèse
Dossier de presse du 22 janvier 2013
Source : https//travail-emploi.gouv.fr

ANNEXE 7

Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires

Valérie Darriau, Marylène Henry, Noémie Oswalt, Commissariat général à l'égalité des territoires

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, mise en place par la loi du 21 février 2014, s'est fondée sur l'identification de quartiers « prioritaires », territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Ce critère unique redessine une carte des concentrations urbaines de pauvreté. Dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants, on comptait plus de 2300 quartiers relevant de la politique de la ville contre 1 300 aujourd'hui. Les équilibres des grandes régions sont maintenus mais dégagent en filigrane de nouvelles tendances : si la région parisienne, le nord de la France et le Sud-Est continuent à concentrer les territoires urbains les plus fragilisés, d'autres territoires comme le Centre, le Languedoc-Roussillon ou la Picardie abritent davantage de quartiers en décrochage et leur poids dans la politique de la ville augmente fortement. Dans l'agglomération parisienne, la population de la nouvelle géographie prioritaire se situe plus souvent en banlieue qu'en ville-centre ; ainsi, le poids de Paris dans la géographie prioritaire de l'agglomération diminue. Une analyse inédite, fondée sur les premiers indicateurs disponibles avant la phase de consultation des collectivités fixant précisément les contours des quartiers prioritaires, montre que la population qui y réside est dans l'ensemble plus jeune, confrontée à des situations économiques et sociales plus dégradées, que traduisent des parts de familles monoparentales, de familles nombreuses et d'allocataires chômage plus élevées qu'ailleurs.
L'habitat social reste, dans ces quartiers, largement dominant. Au-delà de ce portrait global, certains profils de territoires se distinguent : les quartiers prioritaires de la région parisienne et de l'Est comptent plus de logements HLM accueillant des familles nombreuses. Sur le littoral ouest ou dans la moitié nord de la France, on trouve plutôt des quartiers situés en ville-centre abritant davantage de familles monoparentales.
(...)

Encadré 1

Le critère unique des bas revenus comme indicateur synthétique des difficultés sociales
Plusieurs indicateurs statistiques, du champ de l'économique, du social et de l'urbain, peuvent décrire les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers. Néanmoins, à l'issue de la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » conduite en 2012 par le ministère chargé de la Ville, un consensus a été trouvé autour de la prise en compte d'un critère unique, celui de la concentration de population à bas revenus. Il est en effet très fortement corrélé aux autres indicateurs sociaux que l'on mobilise généralement pour décrire les territoires : part des familles monoparentales, taux de chômage, proportion de logements sociaux, etc. et présente l'avantage d'être disponible à une maille géographique très fine, le « carreau »).
Concrètement, la méthode retenue fixe dans un premier temps un seuil de bas revenus, qui est calculé à partir du revenu médian métropolitain et du revenu médian de l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier. Il s'agit ainsi de combiner une approche de « pauvreté » à une approche de « ségrégation ».
La méthode recherche ensuite, par un balayage du territoire métropolitain préalablement découpé en carreaux de 200 m de côté, les carreaux, situés dans des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, dont plus de la moitié de la population est en dessous de ce seuil de bas revenus.
Une fois détectés, ceux-ci sont agglomérés entre eux, et lorsque cet agglomérat dépasse les 1 000 habitants, la zone est identifiée comme étant une zone de concentration urbaine de population à bas revenus. Le carroyage offre ainsi une souplesse dans l'analyse du territoire : il permet, d'une part, de s'affranchir de toute limite administrative et offre, d'autre part, une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse des milieux urbains où les phénomènes sont infra-communaux.

Source : extrait Portrait social de la France – Insee – édition 2014

Pôle de ressources Ville et développement social

fiche expérience MARS 2015

Villiers-le-Bel

RALLYE TOI AUX JARDINS, OU L'ART DE CULTIVER LA RENCONTRE

« Rallye toi aux jardins » réunit chaque année à Villiers-le-Bel de nombreux acteurs éducatifs et de l'insertion autour de l'association la Case. Ils bâtissent ensemble une expérience riche dans les possibilités de participation et de coopération qu'elle propose aux habitants du territoire.

Tous les ans, en juin, les jardins familiaux de Villiers-le-Bel fourmillent de monde pendant une semaine. Plus de 500 visiteurs et 250 animateurs - enfants, jeunes, et adultes de tous quartiers de la ville -, s'approprient le lieu et se retrouvent autour de stands et d'animations. Au cœur de cet évènement, la rencontre, la convivialité, le plaisir d'être ensemble.

Renouer un lien fragilisé, terreau de la démarche

Il suffit de revenir quelques années en arrière pour mesurer le chemin parcouru. Véritable poumon vert au sein d'un territoire fortement urbanisé, situés dans un environnement complexe (entre les immeubles de plusieurs cités, sur le chemin d'un collège), les jardins familiaux de Villiers-le-Bel, peu connus par les habitants de la ville hors de leurs utilisateurs, souffrent à la fin des années 2000 de nombreux incidents et incivilités croissantes, marqueurs notamment de tensions entre jeunes de différents quartiers. La Ville engage alors en 2009 une réflexion avec plusieurs partenaires, dont l'association de développement durable et de solidarité internationale la Case. Il y a urgence à améliorer le climat social et réinvestir collectivement l'espace des jardins familiaux. L'idée de l'organisation d'un évènement sous forme d'un premier rallye au cœur des jardins conçu par la Case, la Ville, les jardiniers, germe alors.

Cultiver l'intérêt et la coopération

La première année, le rallye prend timidement. Peu importe, la dynamique est impulsée. Pour en développer l'impact et le sens, l'approche va s'étoffer. Dorénavant, le rallye sera le fruit, en amont, d'une mobilisation toute l'année, de structures et de groupes d'élèves d'écoles primaires, de collèges et de lycées, de maisons de quartiers, du conseil des jeunes comme du conseil des sages... Une méthode se formalise. Un comité de pilotage avec les structures volontaires se constitue, puis définit les orientations du projet pour l'année à venir. Chaque groupe opte ensuite pour un sujet du développement durable qu'il va investir. À partir de là, sur plusieurs mois, les groupes sont sensibilisés au développement durable, via des animations, des visites, des sorties proposées par la Case. Une occasion d'aller à la rencontre d'acteurs et structures du territoire. Puis un rallye blanc est organisé, afin que chacun teste, en tant que joueur, ce qu'est un rallye. Des stands, des

Tournez la page S.V.P.

épreuves sont ensuite créés par les groupes, qui se forment aux techniques d'animation avant, finalement, d'animer le rallye pédestre.

Rapidement, l'intérêt de chacun comme l'intérêt collectif du projet sont mis en lumière. La rencontre et le partage s'opèrent pour ce projet aux multiples facettes : « *c'est un projet de développement durable, avec des jeunes et les adultes sensibilisés à ses différents aspects et des habitants qui découvrent les jardins familiaux. C'est un projet de participation citoyenne : jeunes et adultes ont une position d'acteurs en créant une épreuve du rallye et en animant un stand. C'est un projet multi-partenarial enfin, où chaque acteur apporte la brique qu'il veut mettre dans ce projet collectif*», souligne Betrand Lecorps, co-directeur de la Case.

D'ailleurs, de nouveaux acteurs frappent à la porte. Résultat, en 2013, une nouvelle dimension se dessine : des jeunes de l'espace dynamique d'insertion (via l'association de prévention spécialisée IMAJ), d'autres suivis par la PJJ, des collégiens en situation de décrochage scolaire, des adultes bénéficiaires du RSA accompagnés par le CCAS vont s'impliquer dans le rallye. Le projet apparaît en effet être un support riche en termes de renforcement des capacités, d'acquisition de nouveaux savoir-faire, de reconnaissance, de valorisation et de rupture avec les logiques de disqualification.

Une remise à l'ouvrage permanente

« *Cette démarche peut se concevoir comme une stratégie politique*, en soulignent les porteurs. *Le vivre ensemble peut s'entendre comme vivre ensemble les uns à côté des autres, mais aussi comme vivre ensemble quelque chose.* » Et là, ce commun est produit par les groupes et leurs structures. La coopération, la solidarité, la co-création ne sont pas que des mots, elles s'expérimentent, se vivent réellement autour du rallye et se prolongent au-delà, dans le territoire et les jardins, avec les jeunes et les familles. Et ces approches sont remises à l'ouvrage chaque année. En effet, le projet est évalué, capitalisé en continu, avec l'appui de l'association Aide et Action. Ainsi, en 2012, le concept et la démarche donnent lieu à un « Guide pédagogique pour une action sociale participative »*. La pédagogie de la rencontre sur laquelle repose l'expérience y est analysée. En 2013 et 2014, une recherche action est réalisée sur les effets du projet au regard de sa dimension d'insertion*. Cette dernière souligne ainsi une plus-value pour les « publics » comme les professionnels, grâce à l'articulation des pratiques traditionnelles d'éducation populaire avec celles du monde de l'insertion socioprofessionnelle. Elle insiste également sur la nouvelle opportunité de de « faire ensemble », que cette rencontre entre ces mondes différents procure.

Le rallye est aujourd'hui à un tournant : le nombre d'acteurs voulant s'engager ne cesse de croître, le passage à une ampleur intercommunale est étudié... Comment développer la démarche, continuer à la faire s'épanouir, tout en garantissant ses principes et intentions initiales ? L'enjeu est de taille. C'est collectivement que les acteurs engagés dans le rallye y répondront.

*Guide et rapport à télécharger sur :
www.lacase.org/spip.php?rubrique251

Contacts :

> Bertrand Lecorps, co-directeur,
Stéphanie Gouret, animatrice : 01.39.92.57.32

Source : i.ville.gouv.fr/ fiches d'expérience et outils méthodologiques 2015

Faire bénéficier les habitants des quartiers d'un évènement majeur : le Livre sur la Place

Eléments de contexte :

Depuis 2011, « Le Livre sur la Place » se délocalise dans certains quartiers d'habitat social du Grand Nancy grâce à l'opération intitulée « Des écrivains dans vos quartiers : le Livre sur la Place s'invite chez vous ».

Principaux acteurs :

BATIGERE
Communauté Urbaine du Grand Nancy
L'association LIRE À NANCY
TERRITOIRES IMPLIQUÉS

Porteur de projet :

BATIGERE

Le but de cette opération co-organisée par BATIGÉRE Nord-Est, la Ville de Nancy, le Grand Nancy, et l'association LIRE À NANCY, ainsi que les Villes concernées par l'opération, repose sur une priorité portée par le Livre sur la Place : amener la lecture dans des lieux où celle ci est peu souvent présente, faire découvrir le plaisir de lire à petits et grands et le conforter lors d'une belle rencontre avec un écrivain.

Grâce au travail construit et réalisé en amont de la manifestation avec l'implication des associations et structures locales implantées dans les quartiers comme les écoles, plusieurs animations coordonnées par les communes se déroulent afin d'associer les quartiers à l'événement. Chaque année, les quartiers concernés ne sont pas nécessairement les mêmes.

En 2013, ce sont les quartiers de Mouzimpré à Essey les Nancy, Saint Michel Jéricho à Saint Max et Malzéville, et des Provinces à Laxou qui ont bénéficié de la venue d'auteurs et d'animations spécifiques, notamment la distribution gratuite de livres des auteurs accueillis, à savoir, respectivement, Daniel PICOULY, Didier DECOIN, et David FOENKINOS.

Selon les territoires, au gré des dynamiques locales, les actions diffèrent. Néanmoins, certaines sont récurrentes, telles que l'organisation de rencontres dans les établissements scolaires entre les auteurs et les élèves (parfois autour d'un goûter, et toujours dans un esprit d'échanges), d'expositions, de temps de passage du bus Chocolecture (de l'association LECTURIQUE), de lectures publiques dans le quartier avec des aménagements spécifiques dédiés au Livre... (...)

Pour compléter ces animations, dans la perspective de favoriser l'accessibilité à la culture au plus grand nombre et de promouvoir la lecture auprès de personnes qui peuvent en être éloignées, le Grand Nancy, en lien avec les communes de Jarville-la-Malgrange et Nancy a facilité la présence d'habitants des quartiers à une lecture publique par Jacques Weber. (...)

Comme dans beaucoup d'expériences, un des secrets de la réussite de ces animations repose sur des structures associatives et des services qui oeuvrent toute l'année à de telles actions. Evoquons ici, par exemple, le dispositif « Des Livres et Vous » à Malzéville qui réunit les partenaires amoureux des livres et de la lecture et qui s'engagent à faire partager ce plaisir. Il privilégie la lecture à voix haute avec les lecteurs bénévoles dont la formation est assurée par l'association Jeunes Lectures.

Source : i.ville.gouv.fr/ fiches d'expérience et outils méthodologiques 2015
Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine